

ATELIER. Amérindiens. Mercredi 21 novembre, à 14 heures, la médiathèque de Saint-Flour, rue de Belloy, propose de découvrir les Indiens d'Amérique : Qui étaient-ils ? comment vivaient-ils ? Quel était leur artisanat ? ou encore Comment s'est passée la colonisation ? Avec, pour mettre un peu la main à la pâte, la fabrication d'un « dream catcher » (attrape rêve). Infos au 04.71.60.25.44. ■

L'AVENUE DE BESSERETTE FERMÉE À LA CIRCULATION JUSQU'AU 21/12



CHAUFFERIE BOIS. Travaux. En raison des travaux de construction de la chaufferie bois et la réalisation du réseau de chaleur avenue de Besserette, la circulation et le stationnement vont être modifiés dans ce secteur à partir d'aujourd'hui jusqu'au 21 décembre. L'avenue est fermée à la circulation du lundi 8 heures au vendredi 17 h 30 pendant la période indiquée. Le week-end (à compter du vendredi soir 17 h 30) la circulation sera rétablie en alternat par feu tricolore. Pour les véhicules, des déviations sont mises en place. Le stationnement est également interdit le long de cette avenue. Les piétons devront obligatoirement emprunter le chemin sécurisé qui leur est destiné. ■

Saint-Flour → Vie locale

HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ ■ Les élus de l'intercommunalité étaient réunis vendredi soir à Laveissière

Le nouveau visage du col Prat de Bouc

Au col Prat de Bouc, le projet du nouveau bâtiment d'accueil des skieurs, randonneurs, VTTistes... a fait l'objet d'une présentation instructive lors du dernier conseil communautaire.

David Allignon

david.allignon@centrefrance.com

L'intervention de Karine Decq, directrice de l'office de tourisme du Pays de Saint-Flour Communauté, était attendue. Et pour cause. Les élus de Hautes Terres communauté, sous la présidence de Ghyslaine Pradel, avaient hâte de connaître, dans le détail, la physionomie du nouveau bâtiment d'accueil du site de Prat de Bouc, à cheval sur les communes d'Albepierre et Paulhac. La réflexion du projet, portée par les deux intercommunalités, comportait cinq volets : repenser l'accueil touristique, la gestion du site, la diversification de l'offre, la modernisation de l'activité alpine (été comme hiver) et l'accessibilité. Dès 2015, un comité de pilotage s'est attelé à la tâche. Et cette semaine va être déposé le permis de construire.

Le col de Prat de Bouc se caractérise par un paysage d'estiver. Hors de question de dénaturer le « versant nature du Lioran », explique Karine Decq.



PRINTEMPS. Les travaux du premier niveau comprenant les locaux techniques notamment devraient débuter dans le courant du 1^{er} trimestre 2019. PHOTO DR

Voilà pourquoi le choix s'est porté sur un bâtiment, à deux niveaux, pour une surface totale de 750 m². Le premier destiné aux personnels de la station, au stockage de la dameuse et du matériel. Le second privilégiant l'activité touristique avec une salle hors-sac pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, des sanitaires, douches, la billetterie... Cette construction évolutive doit aussi aider à « développer

de l'événementiel ». Le coût global de l'opération, financée à 80 % (*), atteint 1.768.000 €. Les travaux doivent commencer au printemps 2019.

Zones d'activités

D'autres sujets étaient au programme bien entendu (*). À commencer par la construction, et la gestion, de la zone d'activités du Martinet à Murat, confiée à la société SEBA 15, basée à Aurillac. La ZA du Martinet affi-

che un taux d'occupation de « 68 % », indique le maire Gilles Chabrier. La pépinière d'entreprises fait encore mieux avec « 95 % » de l'espace loué. Le renouvellement du contrat avec la SEBA 15 a fait l'objet d'un débat portant sur la gestion locative des futures pépinières d'entreprises des zones de Massiac et Neussargues, qu'elle pourrait obtenir. À l'inverse, la vente des terrains pourrait revenir à la

Com'com en 2022.

À Massiac, la ZA du Colombier vient d'obtenir le permis d'aménager « il y a un mois », confirme le maire Michel Destannes. Les élus ont fixé le prix du mètre carré à 12 € HT, pour les entreprises (16.000 m²), et à 30 € HT pour la construction d'habitations (1.800 m²). ■

(*) Subventions de l'Europe, État, Région. Des élus ont noté l'absence du Département.

(*) Plus de sujets à l'ordre du jour sur lamontagne.fr.

Pourquoi une telle hausse de l'impôt sur les ordures ménagères ?

Les dernières feuilles d'impôts locaux ont fait jaser sur Hautes-Terres, en particulier sur Massiac, en raison d'une hausse forte du prélèvement sur les ordures ménagères.

Une augmentation d'autant plus difficile à passer qu'elle n'est pas la première... Ainsi, pour un foyer qui payait 180 € en 2013, quand le pays de Massiac prélevait une redevance sur les ordures ménagères, l'addition est passée à 303 € quand la redevance est devenue taxe, puis à 517 € aujourd'hui, après fusion. Dans le même temps, d'autres, qui payaient 180 € en 2013 aussi, payent aujourd'hui 298 €. Alors pourquoi une telle augmentation, à service égal, et pourquoi une telle disparité ? Pour la disparité, c'est simple : quand la redevance est la même



DÉCHETS. Recyclés. PHOTO D'ARCHIVE

pour tout le monde, la taxe se base sur la taxe foncière, et le revenu localitif du foyer.

Pour ce qui est de la hausse, Ghyslaine Pradel, présidente de Hautes-Terres, s'en explique :

« Lors de la fusion, nous avions harmonisé les taux à 10,5 %, sans analyse poussée. Au cours du premier exercice, nous nous sommes rendus compte que c'était trop bas. Nous avons dû prendre deux décisions modificatives pour abonder le budget des ordures ménagères. On ne peut prendre dans le budget général de manière récurrente, donc il fallait augmenter le taux de prélèvement. Qui est passé à 13,81 %. Il fallait le faire car en plus le Sytec a augmenté le prix de son service sur le traitement des déchets, répercutant des hausses de taxes nationales. Service qui reste cependant très abordable, car emmener nos déchets à l'incinérateur de Clermont représenterait une hausse de 48 € à la tonne, plus un coût de transport de 25 € la

tonne. »

« Trier est la solution »

Mais, Ghyslaine Pradel le promet, l'intercommunalité va essayer de baisser le coût du service. « Nous allons d'abord travailler à rationaliser les tournées ; par exemple, en créant des points d'apport volontaire sur le Pays de Murat, plutôt que du ramassage à chaque pas-de-porte. Nous avons aussi investi dans du nouveau matériel qui rendra les coûts fixes moins importants. » Reste que les particuliers peuvent avoir l'impression de plus payer que de plus gros producteurs de déchets. « Une réflexion est entamée au niveau du Sytec, et les trois intercommunalités adhérentes sont toutes d'accord sur ce point, pour instaurer une taxe à destination des entreprises et

des grands établissements publics, ce qui serait plus juste pour les particuliers. » Et pourquoi pas, comme le font certaines intercommunalités, peser les poubelles pour que les ménages payent ce qu'ils polluent ? « Une étude va être menée par le Sytec sur cette question, avance Ghyslaine Pradel. Ce n'est pas simple à mettre en œuvre, mais ce serait effectivement plus juste. Surtout par rapport au calcul actuel qui ne prend pas en compte la taille du foyer. »

Et l'élue de conclure : « on travaille sur le sujet. Et même si cette hausse peut être dure à vivre, il ne faut pas baisser les bras. Les déchets sont l'affaire de tous, et trier est la solution. » ■

Yann Boyssat